



*Région Centre*

Action prioritaire 6  
égalité professionnelle  
et double mixité



COMMISSION EUROPÉENNE  
Fonds social européen

Orléans, le 01/09/07

**CAHIER DES CHARGES N°2  
POUR LA DEFINITION D'UNE ACTION DE FORMATION  
A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Public concerné :**  
**« Entreprises (y compris dirigeants d'organismes de formation)  
collectivités territoriales et partenaires sociaux »**

## **1- CONTEXTE DE L'ACTION DE FORMATION ENVISAGEE**

La thématique de l'égalité professionnelle hommes/femmes est encore trop souvent occultée du débat public et du dialogue social. Or comme le souligne l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises), cette thématique recouvre 3 enjeux : un enjeu démocratique, un enjeu économique et un enjeu sociétal.

Force est de constater qu'un véritable arsenal législatif et réglementaire a vu le jour ces dernières années, tant au niveau national qu'Européen. Néanmoins, les résultats en la matière sont peu probants comme en témoignent les statistiques qui font état de la permanence des inégalités professionnelles entre les genres.

Afin de remédier à cette situation, le Conseil Régional du Centre souhaite impulser une dynamique de formation à cette thématique afin de créer un élan volontariste et irréversible en faveur de l'égalité hommes/femmes au sein des entreprises, des collectivités territoriales et des syndicats.

## **2- OBJECTIFS GENERAUX DE L'ACTION DE FORMATION**

L'organisme de formation devra concevoir le module de formation au regard des trois objectifs suivants :

A - Faire prendre conscience aux stagiaires des inégalités entre les femmes et les hommes et des stéréotypes à l'œuvre, les identifier et leur permettre d'appréhender la dimension de l'égalité dans leurs pratiques quotidiennes.

B- Permettre aux stagiaires d'assimiler les concepts clés et les outils de l'égalité entre les femmes et les hommes : discrimination, double approche de l'égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, actions positives, l'approche de « genre », parité, etc., afin qu'ils puissent se les approprier et en acquérir la maîtrise.

C- Montrer l'intérêt de la mise en œuvre de la double approche de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs domaines professionnels et aider à mettre en place une stratégie pour remédier aux problèmes d'inégalités professionnelles hommes/femmes. Faire en sorte d'inscrire durablement cette dimension dans le dialogue social.

### 3- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS GENERAUX CI-DESSUS

Pour aboutir aux 3 objectifs généraux décrits ci-dessus, l'organisme de formation devra prendre en compte dans son module de formation les objectifs pédagogiques suivants qui en découlent (A/A' ; B/B' ; C/C'):

#### A' – MOBILISER SUR LA THÉMATIQUE

Appropriation des stéréotypes, de l'approche de genre, de l'image des femmes, de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions...

Ce premier objectif vise non seulement à **éveiller les consciences** mais surtout à **surmonter les résistances** et à **faire adhérer les participants** à la lutte contre les inégalités professionnelles.

Les participant-es doivent être amené(e)s, sur la base d'une méthode participative, à dresser eux/elles même un état des lieux des difficultés et obstacles rencontrés sur ces questions.

Les formateurs prendront soin de ne pas se contenter d'un discours général mais au contraire d'approfondir les différents domaines où peuvent se nicher les inégalités (questions d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de conditions de travail, de rémunération...)

Les échanges devront par ailleurs aborder la question de l'articulation entre le temps de vie et le temps de travail.

#### B' – INFORMER : Expliciter le cadre législatif en lien avec le contexte historique et économique

- Présentation des éléments de connaissances historiques et chiffrés (au niveau français, européen et international) qui peuvent permettre une appropriation du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et en particulier les chiffres clés de l'égalité liés au champ d'activité concerné.
- Politiques d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national et international (textes législatifs, réglementaires nationaux, textes de l'Union européenne, dispositions de l'Organisation des nations unies, les protocoles, contrats d'objectifs signés par les branches professionnelles, le label « égalité professionnelle », etc.).
- Rappel de la place de la question de l'égalité professionnelle au sein du dialogue social. La négociation sur l'égalité professionnelle est prévue par la loi et peut prendre deux formes. Elle peut soit être intégrée aux négociations annuelles (sur les salaires, formation, organisation temps de travail, etc.) soit être abordée de manière spécifique.
- la présentation des concepts clés de l'égalité et l'illustration de ces concepts clés par des exemples concrets ;
- présenter des outils permettant d'aboutir au « rapport annuel de situation comparée » sur les conditions générales d'emploi et de rémunération des femmes et des hommes dans l'entreprise, tel que prévu par la loi Génisson de 2001
- présenter les différents outils de GRH pouvant être utilisés pour promouvoir l'égalité professionnelle.

Il convient de veiller à ne pas adopter une approche trop « technocratique » ou prescriptive du sujet mais de démontrer qu'un ensemble de mesures concrètes, efficaces et mesurables ont déjà été mises en œuvre dans certaines structures.

#### **C'- ENCOURAGER LA MISE EN ACTE : Former les stagiaires à l'approche systémique.**

Cette approche repose sur l'idée qu'un progrès en matière d'égalité dans un domaine particulier, par exemple l'accès aux responsabilités, a des répercussions sur d'autres champs, par exemple sur l'égalité professionnelle. De même, l'égalité en matière salariale a des conséquences sur le niveau général des salaires.

Il s'agit de faire comprendre aux participants les avantages économiques et humains pouvant être tirés d'une telle démarche.

Les formateurs fourniront des éléments de méthode pour une réflexion entre les stagiaires sur l'approche intégrée dans leurs pratiques professionnelles.

Cet appui méthodologique devra aider les stagiaires/participant-es à formuler des objectifs d'action et un planning de mise en œuvre.

*Il est rappelé qu'une prestation d'accompagnement peut suivre cette journée de formation afin de mettre en acte les acquis.*

### **4- INDICATEURS DE CHOIX POUR LA PRESTATION DE FORMATION**

Pour la bonne réalisation du module de formation tel que décrit ci-dessus, le porteur de projet respectera les indicateurs de réalisation suivants dans le choix de son prestataire de formation :

#### **4-1 Indicateurs généraux :**

- les intervenants disposeront d'une très bonne connaissance du domaine de l'égalité homme/femme (références à fournir)
- Si la prestation de formation est réalisée en binôme, un binôme mixte sera privilégié.
- La constitution des groupes de stagiaires sera mixte en genre et en milieu professionnel pour pouvoir utiliser cette variété dans l'animation de la formation

#### **4-2 Indicateurs spécifiques aux objectifs pédagogiques déclinés en A', B' et C' :**

A'' – le porteur de projet s'assurera que :

- le formateur s'attache à utiliser des outils pédagogiques issus des pratiques quotidiennes : photos, films, questionnaires, etc. Ces outils doivent être interactifs et participatifs
- il peut prendre en compte les caractéristiques et spécificités du milieu professionnel auquel appartiennent les stagiaires
- il utilise des exemples concrets fournis par les stagiaires (au niveau de la prise de conscience des pratiques professionnelles)

B'' - le porteur de projet s'assurera que :

- le formateur utilise des outils pédagogiques ad hoc pour expliciter les lois
- le formateur étaye son intervention d'exemples significatifs et parlants (notamment en matière de bonnes pratiques).

C'' - le porteur de projet s'assurera que :

- le formateur développe un argumentaire valorisant les avantages de la mixité dans tous les domaines
- le formateur est en capacité de capitaliser et faire réfléchir les stagiaires à la traduction des éléments vus pendant la formation dans un horizon de travail de court et plus long terme.

## 5- SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation se fera en 2 temps par le prestataire de la formation :

- une première évaluation à l'issue de la journée de formation, axée sur la prise de conscience « à chaud » de l'existence d'inégalités entre les femmes et les hommes et sur la satisfaction des stagiaires par rapport à leurs attentes. Cette évaluation se fera sur la base d'un questionnaire remis à chaque participant.
- une deuxième évaluation sur l'impact de la formation et l'utilisation de la compétence nouvelle acquise par les stagiaires dans leur pratique professionnelle et sur d'éventuels nouveaux besoins. L'objectif est de s'assurer que la formation a été suivie d'effets. Les prestataires de la formation peuvent être amenés à proposer un accompagnement plus précis des participants en milieu professionnel de nouveau à l'issue de cette deuxième évaluation.

## 6- QUELQUES PERSONNES RESSOURCES ET OUTILS DISPONIBLES

### ➤ Quelques personnes/organismes ressources en Région Centre

Quelle personne ressource ?	Coordonnées
<b>Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité</b>	Mme. Ghislaine Corbin Préfecture du Loiret Bât A - 2 <sup>ème</sup> 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cedex 1 ☎ 02.38.81.40.48 Fax : 02.38.81.40.49

<b>Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Cher)</b>	Mme Solenn Monnerat DDASS 4 bd de l'avenir 18023 BOURGES Cedex ☎ 02.48.23.71.25 Fax : 02.48.20.57.57
<b>Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Eure-et-Loir)</b>	Mme Dominique Collet-Charpentier Préfecture Place de la République 28019 CHARTRES Cedex ☎ 02.37.27.72.50 Fax : 02.37.27.72.55
<b>Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Indre)</b>	Mme Savina Alvarez Préfecture Place de la Victoire et des Alliés 36000 CHATEAUROUX ☎ 02.54.29.50.07 Fax : 02.54.29.50.60
<b>Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Indre et Loire)</b>	Mme Nadine Lorin Cabinet du Préfet Préfecture de l'Indre-et-Loire 37925 TOURS Cedex 9 ☎ 02.47.33.10.37 Fax : 02.47.64.04.05
<b>Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Loir-et-Cher)</b>	Mme Nathalie Pronier Préfecture Place de la République 41018 BLOIS Cedex ☎ 02.54.81.54.30 fax : 02.54.81.54.03
<b>CIDFF (Centre d'Information des Femmes et des Familles) du Loir et Cher</b>	4, rue Bourseul - BP 40846 - 41008 BLOIS Cedex - ☎ : 02.54.42.17.39 - Fax : 02.54.45.35.20 - e-mail : cidf41@wanadoo.fr
<b>CIDFF du Loiret-Montargis-Gien</b>	31 avenue Chautemps - 45 200 MONTARGIS - ☎ : 02 38 98 53 76 - Fax : 02 38 98 64 32 - e-mail : cidff45mo@wanadoo.fr
<b>CIDFF Orléans-Pithiviers</b>	2 cloître Saint Pierre le Puellier 45000 ORLEANS ☎ : 02 38 77 02 33 Fax : 02 38 77 02 35 e-mail : contact-orleans@lescidff45.info
<b>CIDFF du Cher</b>	1, rue Michelet - 18000 BOURGES - ☎ : 02.48.24.00.19 - Fax : 02.48.24.01.76 - e-mail : Cidf.cher@wanadoo.fr

<b>CIDFF d'Eure et Loir</b>	1, rue Saint Martin au val - Abbaye Saint Brice – 28000 CHARTRES – ☎/fax : 02.37.34.75.63 – e-mail: chartres@cidffdu28.com
<b>CIDFF de l'Indre</b>	1, allée Buffon – 36000 CHATEAUROUX – ☎ : 02.54.34.48.71 – Fax : 02.54.34.48.71 – e-mail: cidfbaie-36@wanadoo.fr
<b>CIDFF d'Indre et Loire</b>	1, rue Jules Massenet – 37200 TOURS – ☎ : 02.47.27.54.00 – Fax : 02.47.27.54.00 – e-mail : cidf37@wanadoo.fr
<b>ARACT (Association Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail) Centre</b>	Immeuble Le Masséna 122 bis Fbg Saint Jean 45000 ORLEANS ☎ : 02.38.42.20.60 Fax : 02.38.42.20.69 Email : aract.centre@anact.fr
<b>SAIO –Rectorat académie Orléans-Tours, Groupe académique « mixité, parité, égalité entre les filles et les garçons »</b>	Jacqueline Bonneau et Florence Boisseau Rectorat 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS Cedex 1 ☎ : 02 .38.83.49.01 Fax : 02.38.53.64.17 Email : ce.saio@ac-orléans-tours.fr

➤ **Outils d'information sur la thématique de l'égalité professionnelle homme-femme**

<b>Quel outil ?</b>	<b>Auteur</b>	<b>Remarques</b>
<b>L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : chiffres clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle</li> <li>- Services des droits de femmes et de l'égalité</li> <li>- Lien Internet <a href="http://www.femmes-egalite.gouv.fr/se_documenter/les_reperes/chiffres_cles/index.htm">http://www.femmes-egalite.gouv.fr/se_documenter/les_reperes/chiffres_cles/index.htm</a></li> </ul>	
<b>Site Internet femmes-emplois.fr</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développé par les éditions LUNES</li> <li>- <a href="http://www.femmes-emploi.fr/C4hZ3P/">http://www.femmes-emploi.fr/C4hZ3P/</a></li> </ul>	Portail d'information sur toutes les questions touchant la vie quotidienne des femmes dans le monde du travail

<p><b>Manuel</b> « <i>Filles, garçons : l'égalité en images. Un outil pédagogique pour le collège</i> ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Jeunesse, Education, Recherche</li> <li>- Editions LUNES, 2004</li> </ul>	<p>Outil pédagogique s'inscrivant dans le programme des collèges. Aborde la thématique de l'égalité à travers l'analyse de 10 images</p>
<p><b>Etude</b> « <i>Quels modèles pour les filles ? une recherche sur les albums illustrés</i> »</p> <p><b>Etude</b> « <i>Que voient les enfants dans les livres d'images ?</i> »</p>	<p><b>Association européenne du côté des filles</b>  <a href="http://www.ducotedesfilles.org/">http://www.ducotedesfilles.org/</a></p>	<p>Pour A''  Illustration des stéréotypes véhiculés par les ouvrages destinés aux enfants</p>
<p><b>Ouvrage</b> « <i>Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes</i> », guide pratique pour la négociation</p>	<p>Publié par le <b>Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement</b>.  Publication LIAISON, avril 2007.</p>	<p>Pour A''</p>
<p><b>Répertoire des Pratiques d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les entreprises</b></p>	<p><b>ORSE</b> (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises), Septembre 2004</p> <p><a href="http://www.egaliteprofessionnelle.org/">http://www.egaliteprofessionnelle.org/</a></p> <p><a href="http://www.orse.org/">http://www.orse.org/</a></p>	<p>Pour A''  Ce guide décrit les pratiques d'égalité professionnelle innovantes dans les entreprises françaises. Il propose également des outils de suivi et d'évaluation.</p>
<p><b>Ouvrage</b> « <i>De L'égalité à la diversité : les hommes, les femmes et l'entreprise</i> »</p>	<p>Ouvrage publié par le <b>LAB'HO</b> (Observatoire des Hommes et des Organisations) du groupe <b>ADECCO</b>  <b>Janvier 2006</b></p>	<p>Dresse un état des lieux des stéréotypes et propose des pistes d'action pour faire avancer l'égalité h/f</p>
<p><b>Questionnaire</b> « <i>18 questions pour évaluer l'égalité hommes femmes dans votre projet</i> »</p>	<p>Outil développé pour la <b>Région</b> par la coopérative-Egalitére, avec un cofinancement de l'UE.</p>	
<p><b>Site Internet européen (europa.eu)</b> consacré à <i>L'Egalité entre les femmes et les hommes</i></p>	<p><a href="http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/index_fr.html">http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/index_fr.html</a></p>	<p>Comprend tous les textes communautaires et l'actualité sur ces questions</p>
<p><b>RACINES</b> (Réseau d'Appui et de Capitalisation des Innovations Européennes)</p>	<p><a href="http://www.racine.fr/">http://www.racine.fr/</a>  Téléchargement possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cahier « <i>articuler vie professionnelle et vie personnelle</i> » (novembre 2004)</li> <li>- cahier « <i>l'égalité des chances entre les femmes et les hommes</i> » (2001)</li> </ul>	<p>Réseau d'information, de capitalisation et de communication sur les pratiques européennes en matière de formation professionnelle</p>

<p><b>L'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie)</b> et son initiative IndustriELLES et « le jeu des métiers »</p>	<p><a href="http://www.industrielle.com/">http://www.industrielle.com/</a> <a href="http://www.jeudesmetiers.uimm.fr/">http://www.jeudesmetiers.uimm.fr/</a></p>	
<p><b>Mémoire sur « L'égalité professionnelle hommes-femmes : contrainte légale ou facteur de performances ? »</b></p>	<p>MBA Management des ressources humaines, promotion 2004-2005, Université Paris-Dauphine Téléchargeable sur Internet : <a href="http://www.dep.dauphine.fr/">http://www.dep.dauphine.fr/</a></p>	
<p><b>DVD ALEX, « A votre avis, Les métiers ont-ils un sexe ? »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement</li> <li>- Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Alsace</li> <li>- Réalisé en 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 témoignages de femmes</li> <li>- 6 reportages longs</li> <li>- 8 mini-reportages</li> <li>- 26 fiches métiers</li> </ul>
<p><b>Fiche pratique sur l'égalité professionnelle homme/femmes</b></p>	<p><b>Ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité</b> <a href="http://www.travail.gouv.fr/">http://www.travail.gouv.fr/</a></p>	<p>Informations de nature juridique surtout</p>
<p><b>DVD, « Prenons le temps d'être pères »</b></p>	<p>Micro trottoir et documentaire réalisé par le <b>CNIDFF</b></p>	<p>Analyse des stéréotypes allant à l'encontre d'une meilleure répartition des tâches entre vie pro et familiale</p>
<p><b>DVD « Mixité des emplois et égalité professionnelle à l'usine mécanique de Caen PSA Peugeot Citroën »</b></p>	<p>Réalisé par le CRDP, l'Académie de Caen, la Préfecture de Basse-Normandie, la Délégation Régionale aux droits de la femme, le Conseil régional de Basse-Normandie.</p>	<p>Sur l'accord signé en novembre 2003 entre PSA et 6 organisations syndicales pour le développement de l'emploi féminin et l'égalité professionnelle h/f</p>
<p><b>Vidéocassette « Au fait...les filles ! Filles et sciences »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNESCO</li> <li>- Rectorat de Dijon</li> <li>- Délégation Régionale aux droits des femmes</li> <li>- avec la participation de Marie Duru-Bellat</li> <li>- date de juin 1995.</li> </ul>	<p>Film de 13 minutes décryptant les comportements des professeurs de sciences vis-à-vis des élèves filles et garçons</p>
<p><b>Rapport du Conseil Economique et social du 9 janvier 2007 sur « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité »</b></p>	<p>Téléchargeable sur le site du <b>CES</b> <a href="http://www.conseil-economique-et-social.fr/">http://www.conseil-economique-et-social.fr/</a></p>	

<p><b><u>Rapports</u> du Conseil économique et social de la Région Centre (CESR)</b></p>	<p>Rapport téléchargeables sur le site de la Région centre, onglet « <b>CESR</b> »  <a href="http://www.regioncentre.fr/">http://www.regioncentre.fr/</a>  - juin 2003 : l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et la mixité professionnelle  - janvier 2005 : « une volonté, la mixité dans l'égalité de la vie publique »  - juin 2006 : « les femmes en Région Centre : droits personnels et évolutions sociétales »  - juin 2007 : « les femmes et l'immigration en région Centre- « femmes d'ici et d'ailleurs, porteuses d'avenir »</p>	
<p><b><u>Observatoire de la Fonction publique territoriale, synthèses</u></b></p>	<p>- Synthèse n°12, décembre 2006 « <i>la place des femmes dans la territoriale</i> »  - Synthèse n°15, « <i>les femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités</i> »  Documents téléchargeables sur : <a href="http://www.cnfpt.fr/documents/">www.cnfpt.fr/documents/</a></p>	
<p><b><u>Rapport</u> du CSFPT : « <i>Liberté Inégalité Fraternité : Intégrer l'égalité professionnelle femmes hommes dans la fonction publique territoriale</i> »</b></p>	<p>Rapport téléchargeable. Séance plénière du 21 décembre 2005.</p>	

➤ **Liste d'organismes de formation spécialisés sur la thématique de l'égalité homme-femme**

**Précision** : cette liste a valeur indicative et ne prétend nullement être exhaustive

NOM	SITE INTERNET	COORDONNEES
<p><b>ARBORUS</b></p>	<p>Web : <a href="http://www.arborus.org/">http://www.arborus.org/</a></p>	<p>Cristina LUNGI  20 rue de Montessuy  75007 PARIS  ☎ : 06 09 18 13 70</p>

<b>Cap AFNOR</b>	<a href="http://www.afnor.fr/formation_consail_entreprises.html">http://www.afnor.fr/formation_consail_entreprises.html</a>	11 avenue Francis de Pressensé 93571 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex ☎ : 01.41.62.76.22 Fax : 01.49.17.92.80 info.formation@afnor.fr
Collectif Régional pour l'information et la formation des femmes <b>(CORIF)</b>	<a href="http://www.egalite-mixite.com/">http://www.egalite-mixite.com/</a>	145 rue des stations 59000 LILLE (France). ☎ : 03 20 54 73 55 Fax : 03 20 57 42 19
<b>Egalitère</b>	<a href="http://egalitere.free.fr/index1.html">http://egalitere.free.fr/index1.html</a>	14, rue Jules Amilhau Appt.235 31100 TOULOUSE ☎ : 05.34.46.51.70 Mail : egalitere@free.fr
<b>Emergences</b>	<a href="http://www.emergences.fr">http://www.emergences.fr</a>	Le siège se situe au 261, rue de Paris 93556 MONTREUIL + Une antenne à Lyon et à Marseille ☎ 01.55.82.17.40 Fax : 01.55.82.17.45 Email : formation@emergences.fr
<b>« FeTe » Féminin Technique</b>	<a href="http://www.feminin-technique.com/">http://www.feminin-technique.com/</a>	2, rue Mozart 21000 DIJON ☎ : 03 80 43 28 34 Fax : 03 80 45 29 73
<b>La Boucle</b>	<a href="http://www.avecegalite.com/">http://www.avecegalite.com/</a>	157, rue Marcadet 75018 PARIS ☎ : 01.42.57.07.00 Fax : 01.42.57.07.60 Email : lsbce@club-internet.fr
<b>Perfegal</b>	<a href="http://www.perfegal.fr">www.perfegal.fr</a>	ZA de la Quiella 29590 LE FAOU ☎ : 02.98.81.04.04 Fax : 02.98.81.99.71 Email : contact@perfegal.fr
<b>Retravailler</b>	<a href="http://www.retravailler.org/">http://www.retravailler.org/</a>	En Région Centre, 4 antennes départementales + 1 antenne régionale 354 rue du Faubourg Bannier - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS ☎. 02 38 88 22 50 Fax. 02 38 88 35 43